

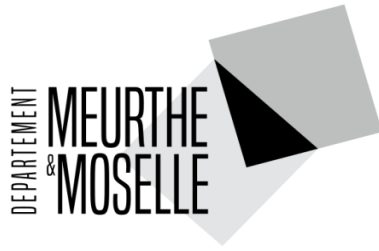


**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 9 - Septembre 2019  
Complément N° 9**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 23 septembre 2019**





# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**Ouverture de la séance**

**SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

La séance du **LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019** est ouverte à **09H46**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse**, **MM. CORZANI André**, **DESSEIN Jean Pierre**, **Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine** et **M. PENSALFINI Eric**, excusés.

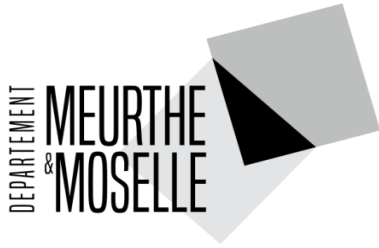
Cette séance était notamment consacrée à la présentation par monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle du rapport d'activités des services de l'Etat dans le département. Celle-ci fut suivie par les questions d'actualité à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

A l'issue des 23 questions d'actualités, le président du conseil départemental lève la séance à 12h27.

La prochaine séance aura lieu le **MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 A 10H30**.

Le président,

Mathieu KLEIN



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019**

La séance du **MARDI 24 SEPTEMBRE 2019** est ouverte à **10H39**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme **ALTERMATT Maryse**, MM. **BAZIN Thibault**, **CASONI Alain**, **CORZANI André**, **DESSEIN Jean Pierre**, Mmes **KRIER Catherine**, **LALANCE Corinne**, **LUPO Rosemary**, **PAILLARD Catherine**, **RIBEIRO Manuela** et M. **VARIN Christopher**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. **PIZELLE Stéphane**, Mmes **LASSUS Anne**, **SILVESTRI Annie**, MM. **DE CARLI Serge**, **BLANCHOT Patrick**, Mme **MARCHAL-TARNUS Corinne**, M. **LOCTIN Jean**, Mme **POPLINEAU Monique**, MM. **BINSINGER Luc**, **MINELLA Jean-Pierre** et **PENSALFINI Eric**.

**RAPPORT N° 1 - STRUCTURATION D'UNE INGENIERIE AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE DEPARTEMENTALE**

M. TROGRLIC, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- mandate son président et son vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité pour le représenter au sein de la structure de réflexion sur l'attractivité à l'échelle départementale,
- mandate son président et son vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité pour veiller à la participation de l'ensemble des intercommunalités à cette réflexion et garantir une équité de traitement dans l'attribution des subventions régionales,
- demande à son comité départemental du tourisme d'animer la démarche de marketing territorial « Esprit Lorraine ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 2 - POLITIQUE DEPARTEMENTALE ECONOMIE SOLIDAIRE (ES) : REUSSIR ENSEMBLE L'ECONOMIE DE DEMAIN**

M. TROGRLIC, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte des éléments du présent rapport qui précise les nouveaux enjeux de la politique départementale Economie Solidaire et ses objectifs,
- prend acte des nouvelles initiatives présentées : démarche Start-up de Territoire (SUT) 54 et mise en place d'un outil départemental la boîte à Initiatives départementales (ID) 54.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix POUR

18 voix CONTRE : Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre : MESDAMES ALTERMATT, FALQUE, KRIER, LALANCE, LASSUS, LEMAIRE-ASSFELD, MARCHAL-TARNUS, MAYEUX, PAILLARD et MESSIEURS BAZIN, BINSINGER, BLANCHOT, DESSEIN, LOCTIN, MARCHAL, PENSALFINI, PIZELLE, VARIN.

### **RAPPORT N° 3 - TERRITOIRES D'INDUSTRIE**

M. SCHNEIDER, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- accepte d'être partenaire du protocole d'accord Territoire d'industrie Val de Lorraine,
- autorise le président à signer au nom du Département le protocole d'accord Territoire d'industrie Val de Lorraine,
- mandate la commission permanente pour étudier tout protocole d'accord Territoire d'industrie sur les autres démarches engagées en Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 4 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION EN MATIERE DE FORMATION DES BENEFICIAIRES DU RSA**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat avec le Conseil régional Grand Est relative à la formation des bénéficiaires du RSA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 5 - BILAN 2018 DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation du bilan de la commande publique du Département pour l'année 2018.

L'assemblée départementale prend acte de ce bilan.

**RAPPORT N° 6 - PARTICIPATION FINANCIERE DES PERSONNES ACCUEILLIES, AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, EN CENTRES MATERNELS ET PARENTAUX AUTORISES PAR LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Mme MARCHAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le principe d'une participation financière au coût de l'hébergement, des personnes accueillies en centre maternel ou parental, autorisés par le président du conseil départemental ;
- approuve les modalités de la participation financière, des personnes hébergées au sein des centres maternel ou parental autorisés par le président du conseil départemental, ainsi que les modalités de plafonnement de ces participations telles que fixées en annexe de la présente délibération ;
- donne délégation à la commission permanente pour adopter les éventuelles révisions concernant les montants de la participation financière des personnes hébergées au sein de centre maternel ou parental autorisés par le président du conseil départemental ;
- les participations perçues auprès des personnes hébergées au sein du centre maternel et parental du REMM seront inscrites en recettes du budget annexe concerné.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ET DES SERVICES DE RESTAURATION DES COLLEGIENS - ANNEE 2020**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de prendre en compte les modalités présentées dans le rapport pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement 2020 des 66 collèges publics du département, c'est-à-dire :

- pour les établissements dont le montant des fonds de roulement (FDR) **au 31 décembre 2018** est supérieur à 17 % du budget 2019, (moyenne calculée des FDR par rapport aux budgets des collèges correspondant à 62 jours de fonctionnement soit 3 mois), reconduction de la dotation 2019 pour 2020 dans les mêmes termes à la fois pour l'enveloppe «fonctionnement général » et pour l'enveloppe « restauration »,
- pour les établissements dont le montant des fonds de roulement (FDR) **au 31 décembre 2018** est inférieur ou égal à 17 % du budget 2019, (moyenne calculée des FDR par rapport aux budgets des collèges correspondant à 62 jours de fonctionnement soit 3 mois), reconduction de la dotation 2019 pour 2020 augmentée de manière globale de 5 %,
- pour les collèges en cités scolaires, calcul réalisé avec les données 2019 dans les conditions énoncées dans la délibération du 25 septembre 2018.

### I. Enveloppe "fonctionnement général"

La part contributive des familles pour les collèges en cités scolaires (déterminée par la région et déduite de la dotation de fonctionnement) :

Montant de la contribution pour 2020 : **115 101 €**.

Rappel de la dotation spécifique pour l'achat des vêtements de travail d'un montant de **123 710 €**.

- fixe le montant de l'enveloppe globale de fonctionnement 2020 des 66 collèges publics, à **6 290 403 €**,
- arrête le montant de l'enveloppe par élève public pour 2020 : **221 €**.

### II. Enveloppe "restauration"

Montant frais de personnel pour 2020 : **7 734 642 €**.

#### Tarifification des familles

OPTIONS	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G
Quotient Familial	de 0 à 450 €	de 451 à 650 €	de 651 à 850 €	de 851 à 1 050 €	de 1 051 à 1 250 €	de 1 251 à 1 700 €	> à 1 700 €
Nouveaux tarifs payés par les familles (valables dans le cas des élèves ayant adhéré à une option annuelle*)	0,50 € le repas	1 € le repas	2 € le repas	3 € le repas	4 € le repas	4,50 € le repas	5 € le repas
Tarif ticket	5,50 € le repas						

(\*) Option annuelle modulée en fonction du nombre de jours hebdomadaires (5 jours par semaine, 4 jours par semaine, ...)

#### Tarifification des commensaux

Agents Indice (IM) < 390, stagiaires, services civiques	3,20 €
Agents 390 < Indice (IM) < 460	4,20 €
Agents Indice > 460 (IM)	5,30 €

#### Tarifs applicables aux personnes extérieures

Repas pour hôtes de passage	6,60 €
Repas exceptionnel	De 11 à 22 €*

(\*) Le tarif pour un repas exceptionnel est laissé au libre choix du conseil d'administration, dans la fourchette déterminée par le département.

- fixe le montant de l'enveloppe départementale pour les dotations spécifiques de la restauration scolaire à **7 079 694 €**.



### **III. Modalités de versement de la dotation unique de fonctionnement**

- fixe pour 2020 le montant de la dotation unique versée aux collèges publics à **14 493 807 €**, dont une réserve départementale de **1 000 000** d'euros permettant d'attribuer aux établissements des dotations complémentaires durant l'exercice budgétaire 2020 afin de répondre de manière pertinente et optimisée aux besoins des établissements sur présentation de justificatifs et de faire face aux aléas de gestion liés à la fois à la hausse des dépenses en restauration et en service général.
- arrête le calendrier de versement des dotations uniques de fonctionnement aux établissements publics, à savoir :
  - 2/3 en janvier 2020,
  - 1/3 en juillet 2020.

### **IV. Recettes**

- fixe le montant global des recettes correspondant aux charges de personnel afférentes à la restauration scolaire à **7 734 642 €**,
- arrête le calendrier d'émission des titres de recettes aux établissements, à savoir :
  - 2/3 en mai 2020,
  - 1/3 en novembre 2020.

### **V. Dotations de fonctionnement des collèges privés**

- décide d'attribuer, pour l'exercice 2020, les dotations de fonctionnement des 14 collèges privés sous contrat d'association du département selon les modalités détaillées dans le rapport,
- fixe le coût moyen du collégien de l'enseignement privé à **232 €**,
- arrête le nombre de collégiens concernés à **5 083** élèves,
- fixe le montant de l'enveloppe de fonctionnement 2020 des collèges privés à **1 179 256 €**,
- arrête le calendrier de versement des dotations de fonctionnement aux établissements privés, à savoir :
  - 2/3 en janvier 2020,
  - 1/3 en juillet 2020,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, opération 001, enveloppe 01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent cependant voter contre la grille de tarification des familles figurant dans la partie fixant le montant de l'enveloppe départementale pour les dotations spécifiques de la restauration scolaire.

**RAPPORT N° 8 - DOTATION SPECIFIQUE POUR LES VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS ATTEE DES COLLEGES**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- attribue aux collèges les dotations spécifiques vêtements de travail des agents ATTEE détaillées dans le rapport,
- précise que cette dotation sera versée en janvier 2020 en totalité,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020 sur le Programme P344 Opération O001 Enveloppe E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CITE EDUCATIVE, INCLUSIVE ET CULTURELLE A PONT-SAINT-VINCENT**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le financement par le conseil départemental d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'une cité éducative, inclusive et culturelle,
- approuve la convention de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la création d'une cité éducative, inclusive et culturelle à Pont-Saint-Vincent,
- autorise son président à signer ladite convention au nom du département.
- donne délégation à la commission permanente pour adopter par avenant des modifications portant sur les articles 4 et 5 de la présente convention

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix POUR

18 voix CONTRE : Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre : MESDAMES ALTERMATT, FALQUE, KRIER, LALANCE, LASSUS, LEMAIRE-ASSFELD, MARCHAL-TARNUS, MAYEUX, PAILLARD et MESSIEURS BAZIN, BINSINGER, BLANCHOT, DESSEIN, LOCTIN, MARCHAL, PENSALFINI, PIZELLE, VARIN.

**RAPPORT N° 10 - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES - CANDIDATURE DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE AU LABEL "TERRE DE JEUX PARIS 2024"**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve la candidature collective de la Meurthe-et-Moselle au label « terre de jeux 2024 ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, madame Manuela RIBEIRO déclare s'abstenir.

**RAPPORT N° 11 - POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE : BILAN A 20 ANS**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du bilan à 20 ans de la politique départementale de solidarité internationale.

L'assemblée départementale prend acte de ce bilan.

**RAPPORT N° 12 - SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION : PROPOSITION DE CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT**

Mme CREUSOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la contribution départementale au schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et décide de la porter à connaissance de la région Grand Est.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

### **RAPPORT N° 13 - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DES POSTES**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les clôtures, les créations et les transformations des postes présentées.

Cette délibération est adoptée l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

### **RAPPORT N° 14 - DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES-QUALITE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 désignant pour siéger à la formation restreinte du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) spécialisée pour l'examen des dossiers d'insalubrité :
  - Monsieur Frédéric MAGUIN, en qualité de titulaire
  - Monsieur Pierre BAUMANN, en qualité de suppléant
- désigne pour siéger à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en qualité de suppléants de Monsieur Laurent TROGRIC, titulaire :
  - Monsieur Pascal SCHNEIDER, 1er suppléant
  - Madame Corinne MARCHAL-TARNUS, 2ème suppléante

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 15 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le règlement interne de la commande publique du Département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**RAPPORT N° 16 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 20 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1901128-1, 1901403-3, 1901406-3, 1901407-3, 1901331-1, 1901505-1, 1901573-7, 1901581-1, 1901428-2, 1901562-1, 1803369-3, 1901736-1, 1901876-1, 1901945-7, 1901947-7, 1901965-3, 1901929-3, 1901981-2, 1902161-7 et 1902206-7
  - 1 affaire enregistrée au Tribunal Administratif de STRASBOURG, sous le n°1902528-4
  - 2 affaires enregistrées à la Cour Administrative d'Appel de NANCY, sous les n° 19NC02032 et 19NC02033
  - 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de NANCY, sous le n° RG 19/00175
- prend également acte, de ce que son Président a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans 1 affaire enregistrée au Tribunal pour enfants de BRIEY,
- en dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 16 mai au 05 août 2019, 24 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 11 ont reçu une issue favorable et que dans le cadre de 5 autres instances, le juge a pris acte du désistement d'actions de la part des parties adverses.

L'assemblée départementale prend acte du compte-rendu de son président de l'exercice de la compétence déléguée en matière d'actions en justice ou de défense du Département dans les actions intentées contre lui.

---oo0oo---

La séance est levée à 12h35.

La prochaine séance aura lieu le **MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 A 10H15**

Le président,

Mathieu KLEIN

DEPARTEMENT  
MEURTHE  
&  
MOSELLE



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

La séance du **MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019** est ouverte à **10H24**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme **ALTERMATT Maryse**, MM. **BAZIN Thibault**, **DESSEIN Jean Pierre**, Mme **PAILLARD Catherine**, MM. **PENSALFINI Eric**, **PIZELLE Stéphane** et **VARIN Christopher**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. **BINSINGER Luc**, Mmes **LASSUS Anne**, **KRIER Catherine**, **FALQUE Rose-Marie**, MM. **BLANCHOT Patrick**, **MARCHAL Michel** et **LOCTIN Jean**, à l'exception de Mme **CRUNCHANT Sylvie**, M. **HABLOT Stéphane**, Mmes **LUPO Rosemary** et **RIBEIRO Manuela**, excusés

**RAPPORT N° 17 - MOTION RELATIVE A LA FERMETURE DES TRESORERIES DANS LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

La réorganisation engagée des trésoreries et le plan annoncé de réduction de plus de 5 000 postes à la Direction Générale des Finances Publiques participe au désengagement de l'Etat dans les territoires. Sous couvert d'un redéploiement des services au plus près des territoires, les trésoreries vont disparaître les unes derrière les autres laissant la place à des points d'accueil et d'information dans les maisons de services publics et les Maisons France Services portés par les collectivités locales ou les opérateurs de l'Etat.

Deux trésoreries sur trois vont être menacées.

Au final, seules 6 trésoreries seraient maintenues dans notre département alourdissant considérablement la charge de travail des agents, détériorant leurs conditions de travail ainsi que l'accompagnement des habitants et des collectivités.  
C'est pourquoi, nous demandons à l'appui du vote unanime et solidaire de l'ensemble des élus de notre assemblée, que le Gouvernement maintienne les 20 trésoreries de notre département.

Il importe de maintenir un service public de qualité au plus près des territoires, pour l'ensemble de nos concitoyens, pour les collectivités territoriales mais aussi pour les agents de l'Etat qui travaillent dans ces trésoreries et dont l'avenir reste encore trop incertain pour un très grand nombre d'entre eux.

Il s'agit une nouvelle fois de préserver un service public d'Etat de première importance, car il y a ici un véritable enjeu de développement équitable des territoires et de justice sociale.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 11H56

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 24 NOVEMBRE 2019 A 10H00.**

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du  
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, Esplanade Jacques Baudot  
54000 - NANCY**